

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE

Nombre de membres

Séance du 31 août 2020

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

N° 2020 - 39

L'an deux mil vingt et le 31 août à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de la convocation

le 21/08/2020

Date d'affichage

le 21/08/2020

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BLANC Sandrine, BOYER Joseph, CHACORNAC Emmanuelle, COSME Vincent, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe.

Objet de la délibération 2020-39

Demande de DSR pour réfection des chemins ruraux

Excusée : Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 07 SEP. 2020

Madame BLANC Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

et publication ou notification

du

07 SEP. 2020

Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, que suite aux dégâts causés sur les voies communales, par les pluies exceptionnelles du 12 juin 2020, l'Etat peut subventionner les communes.

La remise en état des voies communales peut être subventionnée au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de l'année 2020.

Deux tronçons sont concernés : le bourg à Mézeyrac (VC3) et le chemin de la Barboutière (VC9) qui avait été refait à neuf en début d'année 2020.

Montant estimé par l'entreprise PAL :

- Coût du tronçon le bourg à Mézeyrac (VC3) : 5 500,00 € HT
- Coût de la voie de la Barboutière (VC9) : 2 750,00 € HT
- Coût total HT : 8 250,00 € HT
- Coût total TTC : 9 900,00 € TTC
- Subvention DSR 2020 30 %

Il propose au conseil municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter la demande de DSR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce projet de réfection des voies communales, sous réserve de l'octroi des aides financières et/ou des crédits suffisants au budget, et autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande d'aide de l'état au titre de la DSR avec le plan de financement suivant :

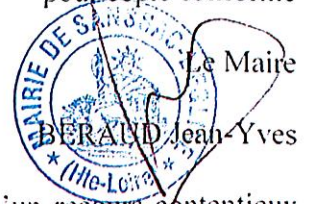
Montant estimé par l'entreprise PAL :

- Coût du tronçon le bourg à Mézeyrac (VC3) : 5 500,00 € HT
- Coût de la voie de la Barboutière (VC9) : 2 750,00 € HT



- Coût total HT : 8 250 ,00 € HT
- Coût total TTC : 9 900.00 € TTC
- Subvention DSR 2020 30 %

Au registre sont les signatures
pour copie conforme

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE SAINT-SYMPHORIEN (Hte-Loire)'. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE SAINT-SYMPHORIEN' at the top and '(Hte-Loire)' at the bottom, flanked by two stars. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'BERARD Jean-Yves'. To the right of the stamp, the text 'Le Maire' is printed, and below it, the name 'BERARD Jean-Yves' is printed in a larger font.

Le Maire
BERARD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.